

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 09 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2024

Effectif légal : 27

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 27*

Votants : 25

Présents : 20

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Lakdhar ABED, Madame RESTOUEIX Chloé, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Madame Muriel COTTIER pour Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Aurore BOUHIER pour Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER pour Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Elodie HAMELIN pour Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Sylvie DEBIAIS pour Monsieur Jacques MIGOZZI

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération 2024-07-11 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire Jean Jaurès

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure de Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la restructuration du groupe scolaire « Jean Jaurès » à Rilhac-Rancon a été lancé 30 mars 2023 en application des articles L2125-1, R2162-16 à R2162-21.

Le jury de concours en séance du 9 avril 2024 propose comme lauréat du concours le cabinet SARL BOUCHAUDY architectes mandataire du groupement dont les membres sont : sarl Bouriette et vaconsin/sas ITC/sas Actif/sarl Ecib project/sarl acoustidia/sas co-pilot.

Invité à donner son avis quant à la proposition du lauréat, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le choix du cabinet le cabinet SARL BOUCHAUDY architectes mandataire du groupement sarl Bouriette et vaconsin/sas ITC/sas Actif/sarl Ecib project/sarl acoustidia/sas co-pilot domicilié 24 avenue Raymond Bergougnan à Clermont-Ferrand pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet sachant qu'après négociation et la mise au point du contrat le montant de la rémunération provisoire est de 651 210.00 € HT se décomposant comme suit :

- Mission de base y compris EXE intégrales : 583 100.00 € du budget de 4,9 M)
- Mission OPC : 49 000.00 € HT
- Mission démolition : 8 330.00 € HT
- Etude d'approvisionnement énergétique : 3 430.00 € HT
- Faisabilité/opportunité/dimensionnement et maîtrise d'œuvre du photovoltaïque : 7 350.00 € HT

AUTORISE à l'**unanimité** le Maire à signer le contrat correspondant.

AUTORISE à l'**unanimité** le Maire à verser 25.000 € HT au cabinet SARL BOUCHAUDY en rémunération de sa participation au concours d'architecte (concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse) organisé dans le cadre de la consultation lancée le 30 mars 2023.

Par ailleurs, pour l'opération il y a lieu de procéder à :

- la nomination d'un coordinateur S.P.S chargé notamment d'assurer la sécurité des personnes sur le chantier
- la nomination d'un bureau de contrôle chargé de surveiller la conformité" de la construction aux normes et règlement en vigueur

Le conseil municipal donne mandat à Madame le Maire pour lancer la consultation relative aux marchés de travaux et l'autorise à signer les marchés correspondant avec les prestataires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 11 juillet 2024.

Affiché / Notifié le 11 juillet 2024

Certifié exécutoire le 11 juillet 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

